

ACADÉMIE DE FOOTBALL MACI (AFM)

Compte rendu de la réunion virtuelle

Date : Samedi 3 janvier 2026

Lieu : Plateforme WhatsApp

Heure : 20h30 – 21h30

Ordre du jour

1. Vulgarisation des Statuts et du Règlement intérieur
2. Présentation des membres du Bureau exécutif
3. Divers

1) Ouverture de la séance

La réunion a été ouverte par le Président, **M. Mohamed Bah Younoussa**, qui a adressé ses salutations et remerciements à l'ensemble des membres présents pour leur disponibilité et leur engagement.

2) Point 1 — Vulgarisation des Statuts et du Règlement intérieur

2.1. Lecture et appropriation des textes

Le Président a introduit ce point en demandant si tous les membres avaient pris connaissance des Statuts et du Règlement intérieur.

- Plusieurs membres ont indiqué ne pas avoir lu l'intégralité du document, en raison de son volume, tout en précisant avoir consulté certaines parties jugées essentielles.

2.2. Question sur la différence entre « Conseil » et « Bureau exécutif »

Depuis la Côte d'Ivoire, **M. Mamadou Saliou** a soulevé une question portant sur la différence entre le **Conseil** et le **Bureau exécutif**.

Des clarifications ont été apportées par **M. Sounounou Maci** et **M. Samba Palaga**, précisant que :

- le **Conseil** est un organe rattaché au Bureau exécutif ;
- il est chargé de **définir les orientations** et de **confier des missions** au Bureau exécutif ;
- le **Bureau exécutif**, composé de plusieurs membres, fonctionne à travers des **Directions** et des **commissions**, avec des responsabilités clairement définies.

Le Président a appuyé ces explications en soulignant que cette organisation s'inspire du fonctionnement des clubs de football européens, tout en restant adaptée au contexte local. Il a reconnu que les débuts peuvent être exigeants, mais que l'adaptation se fera progressivement avec l'expérience.

Par ailleurs, suite à une intervention de **M. Saikou Sounounou** relative au lancement des activités au niveau national, il a été souligné que l'Académie doit d'abord fonctionner à **Conakry**, puis être implantée progressivement à l'intérieur du pays, à travers les **coordinations territoriales** actuellement en phase de désignation. Les modalités de mise en œuvre des activités au niveau local continueront d'être étudiées.

2.3. Clarification de la structure institutionnelle de l'Académie

Le Président a expliqué que l'organisation institutionnelle de l'Académie Football MACI (AFM) est structurée selon l'ordre hiérarchique et fonctionnel suivant :

1. **Assemblée générale** (membres actifs)
2. **Conseil d'administration**
3. **Directions nationales**
4. **Coordinations territoriales**
5. **Commissions**

Il a souligné que cette architecture vise à garantir une gouvernance claire, une bonne répartition des responsabilités et une meilleure coordination des actions.

2.4. Proposition de rationalisation de l'équipe

M. Alpha Amadou a suggéré de réduire le nombre de membres du Bureau exécutif afin de privilégier l'efficacité.

En réponse, le Président a rassuré les participants en précisant que :

- des **formations régulières** seront organisées pour chaque département ;
- en cas d'**inefficacité avérée** d'un membre, celui-ci pourra être remplacé.

Pour clore ce point, **M. Sununu Atlanta** a remercié les intervenants pour les explications fournies et s'est engagé à approfondir la lecture des textes statutaires.

3) Point 2 — Présentation des membres du Bureau exécutif

Le Président a procédé à la lecture officielle des différentes nominations au sein du Bureau exécutif (**voir document joint**).

4) Point 3 — Divers

4.1. Nature des réunions (virtuelles ou physiques)

Une question a été soulevée concernant le mode de tenue des réunions.

Le Président a précisé que :

- des réunions **physiques** se tiendront au siège, sur convocation, principalement pour les membres basés en Guinée ;
- une ligne **virtuelle** sera activée en même temps afin de permettre aux membres résidant à l'étranger de participer, comme s'ils étaient tous présents sur place.

4.2. Obtention d'un terrain d'entraînement et recrutement d'un entraîneur qualifié

Dans le cadre du démarrage effectif des activités sportives, il a été convenu que :

- **M. Alpha Amadou** est chargé de faire les démarches nécessaires pour **l'obtention d'un terrain** qui servira de base aux entraînements du club ;
- il est également chargé de piloter la démarche de **recrutement d'un entraîneur qualifié**, afin de renforcer l'encadrement et le suivi des jeunes académiciens.

4.3. Suivi de la procédure d'agrément national de l'Académie

Afin de faire avancer les aspects institutionnels, il a été acté que :

- **M. Mamadou Adama Bah** (Secrétaire) est chargé de contacter **M. Souleymane Sadio** afin de connaître l'état d'avancement de la procédure relative à **l'agrément national** ;
- un point de situation devra être présenté **au plus tard lors de la prochaine réunion**.

4.4. Réunion du Bureau exécutif pour présentation officielle et démarrage du travail

Il a été annoncé qu'une réunion du Bureau exécutif est prévue afin de :

- présenter l'équipe au complet ;
- préciser l'organisation interne et la répartition des tâches ;
- démarrer officiellement le travail.

4.5. Rencontre avec les joueurs et encadreur

Le Président a annoncé la tenue d'une rencontre le **24 janvier 2026** avec les joueurs et encadreur, en vue de les remercier pour leurs prestations lors :

- du tournoi **inter sous-préfectoral de PITA** ;
- du tournoi **Talents Guinée Cup**, auquel ils ont participé entre octobre et décembre.

5) Clôture de la séance

La séance a été levée sur des bénédictions et des mots d'encouragement du Président.

Le Secrétaire

Mamadou Adama Bah